

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 30 septembre 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs (CREPS de Montpellier)

NOR : VJSR1522956A

Par arrêté du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports en date du 30 septembre 2015, indépendamment des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984, est autorisé au titre de l'année 2015 un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs.

Le nombre d'emplois offerts au recrutement est fixé à deux.

Les deux postes sont localisés au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) de Montpellier.

Le recrutement sans concours fera l'objet d'un avis de recrutement pris par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Languedoc-Roussillon.

L'avis de recrutement indiquera :

- 1° Le nombre de postes à pourvoir ;
- 2° La date prévue du recrutement ;
- 3° Le contenu précis du dossier de candidature ;
- 4° Les coordonnées du responsable auquel doit être adressé le dossier de candidature ;
- 5° La date limite de dépôt des candidatures ;
- 6° Les conditions dans lesquelles les candidats préalablement sélectionnés par la commission sont convoqués à l'entretien.

L'avis de recrutement sera affiché, quinze jours au moins avant la date limite de dépôt des candidatures, dans les locaux de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Languedoc-Roussillon.

L'avis de recrutement sera en outre publié dans le même délai sur le service de communication publique en ligne de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Languedoc-Roussillon et dans un journal local.